

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 06 JUIN 2013**

Délibération  
n° 2013.06. 99.B

**Etude préalable au  
dimensionnement de  
l'ouvrage hydraulique  
route de Bordeaux à  
ANGOULEME :  
demande de  
subvention auprès du  
Fonds de prévention  
des risques naturels  
majeurs**

**LE SIX JUIN DEUX MILLE TREIZE à 17h00**, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **30 mai 2013**

**Secrétaire de séance** : Jean-Pierre GRAND

**Membres présents** :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Guy ETIENNE, Jean-Pierre GRAND, Jacques PERSYN

**Ont donné pouvoir** :

**Excusé(s) représenté(s)** :

**Excusé(s)** :

Didier LOUIS, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Bernard CONTAMINE

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 06 JUIN 2013**

**DELIBERATION  
N° 2013.06. 99.B**

ENVIRONNEMENT / ASSAINISSEMENT - EAUX  
PLUVIALES

Rapporteur : **Monsieur DOLIMONT**

**ETUDE PREALABLE AU DIMENSIONNEMENT DE L'OUVRAGE HYDRAULIQUE ROUTE DE BORDEAUX A ANGOULEME : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU FONDS DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS MAJEURS**

Dans le cadre des études préalables à l'établissement du Plan de Prévention des Risques d'Inondations (PPRI) de la vallée de l'Anguienne, la carte des aléas met en exergue, parmi les zones sensibles, le secteur amont de la route de Bordeaux à Angoulême.

A cet endroit, la voirie construite en remblai dans le tronçon de la vallée de l'Anguienne canalisée, se comporterait, lors de l'événement de référence qui cumule plusieurs hypothèses défavorables (crue centennale, embâcles, effondrement de la canalisation sous la voie), comme une digue sans exutoire retenant des hauteurs d'eau proches de 4 mètres dans le quartier de Saint-Martin.

Pour se prémunir de cette situation, il convient de créer, route de Bordeaux à Angoulême, un ouvrage permettant de restituer la transparence des écoulements de l'Anguienne lors d'évènements exceptionnels.

Afin d'affiner les caractéristiques hydrauliques de l'ouvrage à construire, il convient de procéder aux études préalables au dimensionnement de l'ouvrage de décharge qui prendraient en compte l'étude et l'analyse de trois débouchés hydrauliques potentiels en quantifiant les niveaux d'inondation amont induits avec :

- aucune montée en charge,
- 50 cm maxi,
- 1 m maxi.

Le montant de l'étude complémentaire s'élève à 25 000 € HT, soit 29 900 € TTC, selon le détail estimatif prévisionnel suivant :

- prestation pour étude des trois débouchés potentiels	16 000 € HT
- relevés topographiques complémentaires	6 000 € HT
- divers et imprévus	3 000 € HT
	<hr/>

Montant Total	25 000 € HT
---------------	-------------

Le planning de l'étude s'inscrit dans le calendrier suivant :

- juin 2013 : début de l'étude,
- septembre 2013 : restitution de l'étude,
- octobre 2013 : choix du scénario retenu,
- novembre 2013 : montage du dossier de demande de subvention pour les travaux incluant le coût d'opération (réalisation envisagée des travaux été 2014).

.../...

Les deux phases de cette opération, « Etudes et Travaux » peuvent prétendre bénéficier d'aides du Fond de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM dit « Fonds Barnier ») à hauteur de 50 % pour le coût HT des études et 40 % sur le coût HT des travaux.

Vu l'avis favorable de la commission environnement, cadre de vie, construction du 30 avril 2013,

**Je vous propose :**

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter l'aide financière du Fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) (dit Fonds Barnier ) relative aux Etudes et Travaux de Prévention des Collectivité Territoriales.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>10 juin 2013</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>10 juin 2013</b>